



MINISTÈRE DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Assemblée nationale, 8 octobre 2026

Discours de Madame Naïma MOUTHCOU Ministre des Outre-mer

**Examen de la proposition de résolution visant à garantir un accès
continu à l'eau potable dans les territoires ultramarins**

Seul le prononcé fait foi

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les députés,

J'ai écouté attentivement vos interventions.

Et je crois que nous partageons tous le même constat : dans plusieurs de nos territoires ultramarins, les difficultés d'accès à l'eau potable restent considérables. Et les réponses apportées ne sont pas encore à la hauteur des besoins.

Nous le savons. Et les difficultés que vous avez rappelées, je les connais.

Je connais les tours d'eau à Mayotte. Je connais les coupures en Guadeloupe. Je connais l'état de certains réseaux, les pertes considérables, les difficultés de production et de distribution.

Je connais aussi les efforts engagés pour y remédier.

Et c'est bien de tout cela que je voudrais vous parler.

Parce que je ne suis pas venue vous dire que tout va bien. Je ne suis pas venue non plus vous expliquer que les difficultés sont anciennes et qu'il faudrait, finalement, s'en accommoder.

Mais je ne voudrais pas davantage que ce débat nous conduise à une conclusion qui serait tout aussi éloignée de la réalité : celle d'un État qui ne ferait rien, ou qui découvrirait aujourd'hui l'ampleur du problème.

Ce serait faux.

Et ce serait surtout passer à côté de la vraie question.

Nous savons ce qu'il faut faire. Nous avons engagé des moyens importants. Des résultats commencent à être obtenus. Mais ils ne sont pas encore à la hauteur de ce que nous devons aux Ultramarins.

Alors, comment fait-on pour aller plus vite ?

Comment fait-on pour que les investissements se traduisent plus rapidement par des travaux, et les travaux par une amélioration réelle du service ?

Comment fait-on pour que les collectivités et les opérateurs disposent durablement des moyens d'assurer leur mission ?

Voilà les questions auxquelles nous devons répondre.

Et c'est à partir de là que je voudrais revenir sur cette proposition de résolution.

D'abord, il faut rappeler une chose : l'État n'a pas attendu ce débat pour agir.

Depuis 2016, nous avons le Plan Eau DOM.

Une trentaine de collectivités sont aujourd'hui accompagnées à travers des contrats de progrès. L'État finance des investissements, apporte de l'ingénierie, mobilise ses opérateurs et accompagne les collectivités pour améliorer la gestion du service public de l'eau.

Et les moyens sont importants.

Entre 2016 et 2025, près de 774 millions d'euros ont été mobilisés pour les investissements, près de 659 millions sous forme de prêts et 29 millions pour l'appui technique.

Je sais ce que vous allez me dire : ces chiffres ne font pas couler l'eau au robinet.

C'est vrai.

Mais enfin, il faut bien financer les infrastructures, renouveler les réseaux, moderniser les installations et disposer des compétences nécessaires pour faire fonctionner le service.

Et ces efforts commencent à produire des résultats.

En Guadeloupe, nous sommes passés de 2 700 fuites réparées en 2022 à 8 000 en 2024.

À La Réunion, la part de la population alimentée par une eau correctement potabilisée et dont la qualité est maîtrisée est passée de 45 % en 2016 à 74 % fin 2024.

Alors je ne vais pas vous dire que c'est suffisant.

Mais je ne crois pas non plus qu'on puisse faire comme si ces progrès n'existaient pas.

Mais alors, vous me direz, si les moyens sont là, pourquoi est-ce que ça n'avance pas plus vite ?

Eh bien, parce que les difficultés sont profondes. Et qu'elles se cumulent.

Il y a d'abord les contraintes naturelles et géographiques de nos territoires. L'insularité, les reliefs parfois très accidentés, l'éloignement de certains secteurs, la dispersion de l'habitat. Tout cela complique les travaux, leur acheminement, leur coût et l'entretien des réseaux.

Il faut y ajouter les épisodes de sécheresse, les cyclones, les fortes pluies qui peuvent endommager les installations ou dégrader la qualité de l'eau. Et à Mayotte, bien sûr, une pression démographique considérable sur des infrastructures déjà insuffisantes.

Mais il n'y a pas que la géographie.

Nous payons aussi des années, parfois des décennies, de sous-investissement et de défaut d'entretien. Et lorsque les réseaux sont aussi dégradés, il ne suffit plus de réparer quelques fuites. Il faut parfois reprendre des installations entières.

Il y a ensuite la difficulté à faire. Parce que mobiliser des financements, c'est une chose. Encore faut-il disposer des ingénieurs, des techniciens, des entreprises capables de préparer les projets et de conduire les chantiers.

Et puis il y a, disons-le franchement, des difficultés de gouvernance et de gestion. Elles sont documentées. Elles ont parfois retardé les décisions et les investissements. Nous ne pouvons pas les ignorer.

Alors je veux être claire : aucune de ces difficultés ne doit devenir une excuse. Mais nous ne les réglerons pas non plus en faisant comme si elles n'existaient pas.

Et c'est précisément là que nous devons progresser : dans notre capacité collective à transformer plus rapidement les financements en travaux, et les travaux en améliorations concrètes du service.

C'est sur ce point que je veux être particulièrement exigeante.

Et je voudrais maintenant revenir sur deux territoires où les attentes sont particulièrement fortes.

D'abord Mayotte.

Je m'y suis rendue. J'ai échangé avec les élus, avec les services de l'État, avec ceux qui travaillent sur ces questions. Et je mesure parfaitement l'impatience des Mahorais.

Les tours d'eau ne peuvent pas être une réponse durable.

Il faut augmenter la production, sécuriser les ressources, développer le stockage et améliorer les réseaux.

C'est tout le sens du Plan Eau Mayotte.

Et aujourd'hui, nous disposons d'une programmation de 730 millions d'euros pour l'eau entre 2025 et 2031, inscrite dans la loi de refondation de Mayotte.

Deux projets sont déterminants : l'usine de dessalement d'Ironi Bé et la troisième retenue collinaire d'Ourovéni.

Nous avons également renforcé l'accompagnement technique du LEMA et placé un expert de haut niveau auprès du préfet.

Et je veux rappeler que, pour 2026, aucun crédit nécessaire n'a manqué. Nous veillerons à ce qu'il en soit de même en 2027.

Mais je veux surtout insister sur un point.

À Mayotte, nous n'avons plus besoin d'ajouter des annonces aux annonces. Nous avons besoin de faire aboutir les projets engagés.

Et c'est ce que je veux suivre : l'avancement des travaux, les calendriers, les difficultés qui peuvent encore freiner leur réalisation.

Parce qu'au bout du compte, ce qui intéresse les Mahorais, c'est de savoir quand leur quotidien va réellement changer.

En Guadeloupe, la situation est différente, mais les attentes sont tout aussi fortes.

Nous avons un réseau extrêmement dégradé, des pertes d'eau importantes et des difficultés de gestion qui se sont accumulées au fil des années.

Là encore, l'État a pris ses responsabilités.

En mars 2023, il a signé avec le SMGEAG, la Région et le Département un contrat exceptionnel d'accompagnement renforcé.

65 millions d'euros ont été versés.

L'État finance également des assistants techniques de haut niveau qui accompagnent le syndicat sur l'ingénierie, la gestion budgétaire et la programmation des investissements.

Et le Département a proposé un plan d'investissement d'urgence de 150 millions d'euros pour réparer les fuites, renouveler les branchements et moderniser les réseaux.

C'est un travail considérable.

Mais nous savons aussi qu'il faut aller plus vite.

Et c'est précisément pour cela que je tiens à ce que l'État, les collectivités et les opérateurs continuent de travailler ensemble, avec des responsabilités claires et un suivi rigoureux des projets.

Parce qu'il y a une question de fond derrière cette résolution.

Vous demandez que l'État puisse, je cite, « suppléer les défaillances locales ».

Je comprends ce que vous recherchez.

Mais je crois qu'il faut regarder ce que cela signifie concrètement.

Aujourd'hui, la compétence de l'eau relève des collectivités territoriales.

Ce n'est pas un détail juridique. C'est une responsabilité qui implique la gestion du service, l'entretien des réseaux, la programmation des travaux et leur financement.

Alors bien sûr, lorsque les difficultés sont aussi importantes, l'État doit être présent.

Il doit financer. Il doit accompagner. Il doit apporter de l'ingénierie. Et lorsque c'est nécessaire, il doit renforcer son intervention.

C'est exactement ce que nous faisons.

Mais nous devons aussi nous poser une question très simple : si l'État se substitue temporairement à une collectivité, que se passe-t-il ensuite ?

Qui assure le service ? Qui entretient les installations ? Qui finance les investissements dans la durée ?

Notre objectif ne peut pas être de déplacer les responsabilités. Il doit être de rendre le service public de l'eau durablement capable de fonctionner.

Et sur ce point, les collectivités prennent elles aussi des initiatives.

Je viens de parler de la Guadeloupe.

En Martinique, la loi du 30 juin dernier a ouvert la voie à la création d'une autorité unique de l'eau et de l'assainissement. C'est une évolution importante pour simplifier la gouvernance et améliorer l'efficacité du service.

À Mayotte, l'Office de l'eau porte le projet « Une cuve, une habitation », pour développer les capacités de récupération et de stockage des eaux de pluie.

Et au-delà des questions de gouvernance, il faut aussi être capable de mobiliser de nouvelles solutions.

Je pense évidemment au dessalement.

Mais aussi à la récupération des eaux de pluie, à la réutilisation des eaux, aux nouvelles technologies de détection des fuites.

À Mayotte, France 2030 accompagne des expérimentations de production d'eau atmosphérique.

En Guyane, des unités compactes et modulables doivent être déployées.

À La Réunion, nous travaillons à la généralisation des compteurs intelligents pour améliorer la détection des fuites et la gestion des réseaux.

Je veux que nous regardions toutes ces solutions.

Mais avec sérieux.

Il faut vérifier leur maturité technologique, leur coût, leur consommation énergétique, leur impact environnemental et, bien évidemment, les garanties sanitaires.

Parce que les besoins ne sont pas identiques partout.

À Mayotte, il faut augmenter les capacités de production.

En Guadeloupe, il faut notamment renouveler les réseaux et réduire les pertes.

Ailleurs, les priorités peuvent porter sur la qualité de l'eau, le stockage, la distribution ou la gouvernance.

Et je crois que c'est précisément ce qui manque à votre résolution.

Elle part d'un constat réel, mais elle apporte une réponse qui reste très générale.

Elle demande une mobilisation exceptionnelle de l'État, alors que cette mobilisation existe déjà.

Elle demande une intervention temporaire, alors que nous avons besoin d'investissements et de compétences dans la durée.

Elle envisage une substitution aux collectivités, sans préciser comment garantir ensuite la continuité du service.

Et surtout, elle ne nous dit pas comment accélérer concrètement les projets qui sont déjà engagés.

Or c'est bien là que se trouve notre difficulté aujourd'hui.

Nous avons des moyens. Nous avons des projets. Nous avons des opérateurs mobilisés.

Mais nous avons encore des délais trop longs, des difficultés techniques, des problèmes de gouvernance et des chantiers qui doivent avancer plus vite.

Et c'est là-dessus que nous devons concentrer nos efforts.

Je ne veux pas opposer l'État aux collectivités.

Je ne veux pas davantage opposer ceux qui dénoncent les difficultés à ceux qui travaillent pour les résoudre.

Nous avons besoin de tout le monde.

Et nous avons besoin de continuité dans l'action publique.

Parce qu'un réseau ne se répare pas en quelques semaines. Une usine ne se construit pas en quelques mois. Et des difficultés accumulées pendant des années ne disparaissent pas par une simple décision.

Mais cela ne doit jamais devenir une excuse pour accepter les retards.

Au contraire.

Plus les difficultés sont anciennes, plus nous devons être exigeants sur l'exécution.

Et c'est cette exigence que je veux porter.

Mesdames et Messieurs les députés,

Je voudrais terminer sur ce point.

Je sais que les attentes sont immenses. Et je sais aussi que, pour beaucoup de nos concitoyens ultramarins, les progrès restent encore trop lents.

Je ne vais pas leur demander de se satisfaire de nos plans ou de nos financements.

Ce serait passer à côté de l'essentiel.

Mais je veux que nous reconnaissons aussi les efforts engagés, les progrès réalisés et le travail de ceux qui, sur le terrain, essaient chaque jour d'améliorer le service.

Et surtout, je veux que nous soyons capables de poursuivre ce travail avec une exigence commune.

Faire avancer les projets.

Tenir les calendriers.

Lever les blocages.

Renforcer les opérateurs.

Et mesurer les résultats.

C'est ce que je fais depuis mon arrivée au ministère. Et c'est ce que je continuerai à faire.

Avec les collectivités. Avec les élus. Avec les services de l'État. Avec les opérateurs.

Et avec beaucoup d'humilité.

Parce que je sais que, tant que des coupures continueront à perturber la vie quotidienne, nous ne pourrons pas considérer que le travail est terminé.

Nous avons engagé des moyens importants. Nous avons obtenu des progrès. Mais nous devons maintenant faire en sorte que ces progrès se traduisent plus vite dans la vie quotidienne.

C'est notre responsabilité.

Et c'est pleinement la mienne.

Je vous remercie.